



Kenneth G. Hague, maire  
maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca  
cell. : 819 507-1952

2 novembre 2016

Rick Rubin, président  
Geoff Harling, Vice-président  
Harold Lehrer, Secrétaire

AALM

Re : sécurité des citoyens d'Ivry

Messieurs :

La présente fait suite à la vôtre datée du 31 octobre dernier. La sécurité des citoyens d'Ivry-sur-le-Lac et la protection de leurs propriétés est évidemment une préoccupation importante pour votre conseil municipal. Il nous est tout aussi évident que la municipalité a un rôle important à jouer dans ce domaine. Cette question a récemment, tant avant qu'après la réception de votre lettre, fait l'objet de beaucoup de discussions entre les membres du conseil.

Votre lettre demande expressément que la municipalité installe des caméras de surveillance vidéo à tous les points d'entrée de la municipalité. En fait, il y a neuf points d'entrée, cinq au sud et quatre sur le côté nord du territoire de la municipalité. La carte ci-jointe indique leurs emplacements. Cette question a été soulevée et discutée au conseil. Précisément nous nous sommes demandés si, indépendamment des coûts engendrés par une telle mesure, l'installation de caméras serait utile pour la police et les enquêteurs en assurance, ou aurait un effet dissuasif de commettre des crimes de cette nature.

Vous vous souviendrez des propos tenus par le sergent Isabel Desgroseillers de la Sûreté du Québec lors de l'assemblée annuelle de AALM le 11 juillet 2015. Elle a alors insisté sur l'importance pour les propriétaires, les résidents permanents et les propriétaires de résidence secondaire, dans les régions ou communautés habitées sporadiquement comme Ivry-sur-le-Lac, de se doter d'installation de prévention.

Le 17 octobre dernier, le Conseil a rencontré le Capitaine Sylvain Mainville, de la Sûreté du Québec, et nous avons parlé, encore une fois, des mesures que la municipalité et ses citoyens, conjointement ou individuellement, pourraient raisonnablement prendre pour prévenir la criminalité et, après le fait, de traduire les auteurs de ces crimes en justice. Le lendemain matin, le directeur général Martin Paul Gélinas et moi avons rencontré le sergent Claude L'Écuyer, responsable pour notre municipalité à la Sûreté du Québec, et avons discuté des mêmes préoccupations. Nous avons examiné les statistiques les plus récentes, qui ont démontré que



Kenneth G. Hague, maire  
maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca  
cell. : 819 507-1952

l'incidence des vols par effraction avait diminué considérablement au cours de la dernière année (8 crimes rapportés en 2015-2016 contre une moyenne de 19 au cours des 4 années précédentes). Le 20 octobre, je me suis senti dans l'obligation d'écrire au Capitaine Mainville, pour lui faire remarquer que dans les jours mêmes pendant lesquels nous discutons de ce sujet, des voleurs commettaient l'un des plus grands et des plus audacieux vol de l'histoire d'Ivry-sur-le-Lac, et que les garanties offertes aux citoyens par la municipalité sur le sujet en général seraient maintenant probablement reçues avec indifférence.

En conséquence, le Conseil et moi, croyons que la réponse de notre communauté dans son ensemble doit être proactive... Et doit s'appuyer sur la réalité de notre situation. Nous comprenons pleinement la préoccupation exprimée par l'AALM au nom de ses membres et l'impression que vous avez un rôle à jouer, tout comme la municipalité, la Sûreté du Québec et chacun des citoyens. Reconnaissons que toute initiative couvrira plusieurs aspects et sera fondée sur des considérations pratiques, notamment, les suivantes :

1. Les neuf points d'entrée sont très éparés et pour la plupart situés loin des résidences qui ont toujours été la cible des vols. Donc, même si, techniquement il serait possible d'enregistrer à l'aide de caméras toutes les allées et venues aux entrées du territoire de la municipalité, cela n'aurait pas d'impact sur la réduction des vols, car ce système ne nous servirait, qu'à identifier un véhicule après le vol.
2. De plus, lors d'un vol, les enquêteurs devraient identifier les propriétaires de tous les véhicules qui transitent par le sud ou le nord pendant une période déterminée... peut-être des heures, voire des jours, peut-être des dizaines de voitures afin de déterminer si l'une d'entre elles méritent un examen approfondi. Cela suppose que les cambrioleurs utilisent leurs propres voiture, ont un casier judiciaire et n'ont pas modifié les numéros d'immatriculation. Étant donné la nature des types de crimes que nous cherchons à éviter, il est loin d'être certain que la Sûreté du Québec ou même les experts en assurance disposent de tel investissement de ressource.
3. Et, même si d'autre part, au moyen de ce système on arrivait à identifier une personne connue de la police et circulant sur le territoire de la municipalité au moment même du vol, il faudrait de plus faire le lien entre cette présence et le vol; par exemple en recherchant les biens volés. Cela suppose que les cambrioleurs ont entreposé ces biens à la résidence du propriétaire du véhicule.

Compte tenu de ce qui précède, nous nous sommes demandé si l'investissement d'un tel système serait justifié par les résultats escomptés, tels la prévention, la dissuasion et la résolution de crimes. Nous avons également eu à examiner si un tel coût, qui serait supporté



Kenneth G. Hague, maire  
maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca  
cell. : 819 507-1952

par l'ensemble des contribuables d'Ivry-sur-le-Lac, serait équitable étant donné que de nombreux contribuables ont déjà investi pour des mesures de sécurité qu'ils jugent adéquates et qui peuvent tout simplement penser qu'ils n'ont pas besoin d'une telle protection additionnelle. Notre discussion a conclu qu'il n'était justifié de faire un tel investissement et a eu tendance à illustrer que nous devons étudier des solutions plus ciblées.

Lorsque le Sergent Desgroseillers s'est adressée aux membres présents lors de l'assemblée de l'AALM l'année dernière, elle a mentionné l'*Opération Oeil de Lynx* (voir copie du dépliant attaché). Cette « opération » peut être implantée dans la municipalité en collaboration avec la Sûreté du Québec; elle implique un effort collectif de la communauté et ses citoyens. La Sûreté du Québec rapporte que dans d'autres municipalités où une telle initiative a été implantée, comme à Lantier, l'effet dissuasif est facile à démontrer. Le Sergent Desgroseillers, le capitaine Mainville et le sergent L'Écuyer ont aussi insisté sur le point que les propriétaires sont les mieux placés pour définir les limites de sécurité qu'ils désirent et prendre des mesures appropriées.

Le moyen de prévention le plus évident est l'installation d'un système d'alarme qui détecte l'entrée non autorisée et déclenche une réponse sous la forme d'une sirène et, sous certaines conditions, une liaison avec le poste de la Sûreté du Québec. Il n'est pas parfait, mais c'est un moyen de dissuasion dans de nombreux cas. Il ne fait aucun doute que les foyers non protégés sont plus souvent la cible de vols que les résidences protégées. Des entreprises telles que Reliance Protectron ou ADT Home Security offrent ce type de surveillance à partir de leur installations de Sainte-Agathe-des-Monts .

D'autres entreprises offrent un plus large éventail de solutions avec surveillance vidéo, l'intervention rapide, et des patrouilles dans le cadre d'un système de sécurité sur mesure auxquelles pourraient faire appel les citoyens qui s'inquiètent de leur sécurité personnelle. L'un d'eux est TESS Centre Inc. (voir le dépliant ci-joint), dont le siège est sur le chemin Mont Castor sur la 117, juste en face de l'un des neuf points d'entrée à Ivry. Les deux dirigeants de cette entreprise, qui est associée avec Garda, sont Aaron Remer et Jack Allen Abramovitch, tous deux résidents Ivry.

Cette lettre n'est pas destinée à être une conclusion sur le sujet de la sécurité. Au contraire, j'espère qu'elle servira à déclencher une discussion ouverte avec tous les citoyens d'Ivry afin que nous puissions collectivement prendre les mesures jugées appropriées. Dans cet esprit, j'ai l'intention de distribuer la présente réponse à tous les citoyens et d'obtenir leur réaction.



Kenneth G. Hague, maire  
maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca  
cell. : 819 507-1952

Évidemment, je me réjouis à l'intervention de votre part dans l'intervalle.

J'espère que vous trouvez mes commentaires d'être constructif et de rester,

Sincèrement vôtre,